

Réunion du Conseil Municipal du 15 février 2024

Compte rendu de séance

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, Maire.

Etaient présents : M Christian QUATRE, M Jérôme LUCIANAZ, Mme FABRE Sandra, M Pierre MAZILLE, Mme PLANCQ Fabienne, M Brice CASTETS, M Philippe LEBLANC, Mme Christine LEMAIRE, Mme CANO LEGEAY Chrystel, M Fabien SZOPA, M Arnaud TESQUIÉ, Sébastien GINESTY,

Représentés : Mme Méline LEROUX

Absents : Mme Audrey SOULA, Mme Nicole HUBERT

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A RECOURIR A UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE
FACE A LA VACANCE DE L'EMPLOI
(ARTICLE L332-14 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

Lors de sa séance du 29 novembre 2022, le conseil municipal a décidé de créer un emploi d'adjoint administratif de catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures à compter du 01 janvier 2023 ;

A ce jour il conviendrait d'autoriser Mr le Maire à recourir à un agent contractuel pendant un an renouvelable, pour faire face à la vacance de l'emploi ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTTE** la proposition de Mr le Maire, à l'unanimité.

**APPROBATION DE LA CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS
(city-stade, parcours santé et terrain de pétanque)**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des abords de la salle des fêtes par la création d'un city-stade, d'un parcours de santé ainsi que d'un terrain de pétanque.

Ces équipements sportifs de proximité permettront le développement de la pratique sportive pour tous. Une convention a été signée avec « l'US les Vergnoux », association sportive de l'école, relative à l'utilisation et l'animation des équipements sportifs.

Mr le Maire indique que l'estimation globale des travaux s'élève à 99 271 € HT (119 125.20 € TTC).

Cette opération peut être financée par l'Agence Nationale du Sport (ANS), de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et en auto-financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le projet et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches référentes à ce dossier.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE D'AXA DE 863.91 EUROS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mr le Maire à encaisser le chèque pour un montant de 863.91 euros provenant de la société AXA.


 Le Maire